

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article248>



Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Loire



# Intervenants extérieurs en milieu scolaire

- Direction - Intervenants extérieurs -



Date de mise en ligne : dimanche 13 septembre 2020

---

Copyright © Inspection de l'éducation nationale de Saint-Etienne sud - Tous

droits réservés

---

L'intervention de personnes extérieures apporte une contribution aux **activités obligatoires d'enseignement**, soit **sur le temps scolaire** dans les locaux scolaires, soit lors **des sorties scolaires**.

Vous retrouverez dans cet article tous les documents nécessaires pour **organiser l'intervention** de ces volontaires (parents, animateurs sportifs,...), connaître le **cadre réglementaire** et préparer **leur agrément** en fonction de l'activité. Si un agrément est nécessaire pour un intervenant sportif, ce n'est plus le cas depuis 2019 pour les intervenant Art, Culture et Sciences dont l'intervention reste malgré tout soumise à la signature d'une **convention** (annexes B) et à la présentation d'un **projet pédagogique** (annexe A) **téléchargeables en bas de page**.

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Guide Intervenant

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Circulaire Intervenants Arts&Culture 2022

Un document d'accompagnement vous guidera dans les démarches à effectuer en fonction des différents cas de figure.

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

### Note Technique Agrément EPS 2022

L'encadrement d'élèves sur des activités sportives nécessite un guidage dans la prise en main d'un groupe d'enfants qui nécessite une attitude responsable. Une **guide à destination des (futurs) intervenants** permettra de mieux cerner les attendus :

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Guide Intervenant

Certaines activités comme le **ski de fond** ou le **cyclisme** nécessitent un encadrement renforcé :

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### Procédure Spécifique Ski Fond - Cyclisme

Pour ces deux activités, toute demande d'agrément sera accompagnée des **annexe E** et **F** ci-dessous.

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

### Annexe\_E

<https://saint-etienne-sud.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/xlsx-44c18.svg>

### Annexe\_F\_Intervenant

Dans le cadre des activités sportives avec intervenant, il est nécessaire de vérifier en amont que cette personne est agréée et dispose d'une carte professionnelle l'autorisant à prendre en charge un module que ce soit en classe entière ou en groupe. Pour vérifier cela de façon rapide, un outil en ligne existe. Il suffit d'indiquer les NOM et PRENOM de l'intervenant pour savoir s'il/elle dispose d'une carte pro (qui équivaut à agrément EN)

<https://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/RechercherEducateurCartePro>

A noter : depuis octobre 2019, la participation d'intervenants aux **activités d'enseignement artistique et culturelle** n'est plus subordonnée à la délivrance d'un agrément mais reste soumise à la **signature d'une convention** (annexe B) et la **présentation d'un projet pédagogique** (annexe A).